

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources humaines
N° 2017-A- 68

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRANDANGOULEME,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu la délibération n° 2017.01.001 du 5 janvier 2017 portant élection du président de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême,
- Vu les délibérations n° 2017.01.003 à 017 du 5 janvier 2017 portant élection des vice-présidents et les délibérations n°2017.01.027 à 029 du 5 janvier 2017 portant élection des autres membres du bureau de la communauté d'agglomération du grand Angoulême,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du comité technique, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante,

ARRETE

Article 1er - Sont désignés membres titulaires et suppléants du comité technique représentant l'établissement, les personnes dont le nom suit :

Représentants titulaires

Monsieur Jean François DAURE, Président
Madame Anne-Marie BERNAZEAU
Monsieur Yannick PERONNET
Madame Sabrina AFGOUN
Monsieur Olivier GROS
Monsieur Patrick ADVENIER

Représentants suppléants

Monsieur Bernard RIVALLEAU
Monsieur Eric SAVIN
Monsieur Alain THOMAS
Monsieur Jean-Luc MARTIAL
Monsieur Xavier HURTEAU
Monsieur Arnaud LATOUR

Article 2 - En cas d'empêchement de son président, le comité technique est présidé par Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente chargée des ressources humaines et systèmes d'information.

Article 3 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 04 mai 2017

Le Président,

Jean-François DAURE

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture,

Le 18 mai 2017

Publié ou notifié,

Le 18 mai 2017